



HERA Award Sustainable Law 2023

Avis du jury

Avis général du jury

Pour cette deuxième édition du HERA Award Sustainable Law, le jury a évalué 7 travaux. Parmi les candidat·e·s, il s'est réjoui de découvrir des non-juristes, qui se sont intéressé·e·s aux outils du droit dans leurs disciplines (architecture, philosophie, sciences) : le jury y voit un intérêt croissant pour le prix. Il retient des mémoires la transversalité, l'approche systémique et la diversité des thématiques abordées (fiscalité, commons, tiers-lieux, habitats groupés et coopératifs, plans de secteur, inégalités successorales). Cette année, il a souhaité mettre en évidence deux mémoires complémentaires – l'un plus créatif, l'autre plus technique – qui peuvent inspirer les notaires dans leurs pratiques. Le jury conseille aux futur·e·s candidat·e·s de ne pas se limiter à des thématiques attendues et de dépasser un simple état de l'art d'une question pour proposer des analyses personnelles et fortes de propositions. Il les encourage donc à ne pas douter de leur légitimité, à faire preuve de créativité et d'audace, à formuler des critiques, tant dans leur angle de recherche que dans leur façon de délivrer leur message, pour le rendre plus clair, visible et accessible, notamment en appliquant les méthodes du legal design.

Lauréat du HERA Award Sustainable Law – Édition 2023

Romain Defrang pour son mémoire de master en architecture, défendu à la faculté d'architecture de l'ULiège, intitulé *Le développement des coopératives d'habitants pourrait-il devenir une stratégie pour l'avenir du logement urbain face aux enjeux actuels ? La Suisse comme modèle de l'habitat coopératif.*

Promotrice : Mariette Dorthu

Le mémoire de Romain Defrang a véritablement épaté le jury par la créativité de la lecture qu'il propose des questions d'habitat, avec une belle intégration des sciences humaines. Le jury a aussi été beaucoup séduit et inspiré par la profondeur (aux niveaux patrimonial, historique et architectural) et la qualité de l'analyse (place de chacun·e, idéaux portés par les groupes d'habitant·e·s, etc.), par l'approche transversale (entre l'architecture, le droit, la sociologie et l'aménagement du territoire) et pédagogue,

En partenariat avec



HERA AWARDS FOR FUTURE GENERATIONS

ainsi que par la solidité et l'originalité des cas d'études casuistiques (dont une mise en application concrète du modèle coopératif à Liège). En guise de suite, l'angle juridique pourrait s'ouvrir à une étude de ce que proposent le Code des sociétés et associations ou le *community land trust*. Toutefois, en l'état, le jury est persuadé que ce mémoire pourrait déjà être utilisé comme un manuel à usage des groupes d'habitats groupés qui voudraient se constituer ou des notaires qui souhaiteraient accompagner ces projets.

Nominé du HERA Award Sustainable Law – Édition 2023

Baptiste François pour son mémoire de master en droit, défendu à la faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain, intitulé *Tirer son plan pour sortir les deux pieds du béton - Analyse critique et casuistique de la pertinence du plan de secteur dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols en Wallonie*.

Promoteur : Charles-Hubert Born

Le jury félicite Baptiste François pour sa mise en avant pédagogique et décalée d'un enjeu essentiel bien que technique pour le développement durable en Wallonie : le plan de secteur comme outil de lutte contre l'artificialisation des sols. En explorant les possibilités de cet instrument du droit administratif, ce mémoire rappelle qu'arrêter de construire reste l'un des premiers leviers d'action pour favoriser des modes d'habitat plus écologiques. Le jury a apprécié l'analyse juridique, à la fois comparative et prospective, illustrée par des cas d'espèce intéressants (comme celui de Païri Daïza) : en regard des modèles planologiques flamands et suisses, il amène des propositions concrètes d'amélioration du Code de développement territorial wallon (CoDT) – notamment la restriction ou la suppression des indemnisations pour moins-values induites par une révision du plan de secteur – qui pourraient être instaurées rapidement. Le travail de Baptiste pose un regard critique (par exemple sur le pouvoir absolu de la commune sur l'octroi des permis) et sort de la simple description d'un processus. Cependant, le jury aurait apprécié une plus grande prise de risques, entre autres en allant plus loin dans la remise en cause du droit de propriété.

En partenariat avec

